

numéro **45**

# BULLETIN d'information

MUNICIPALITÉ DE PORT-VALAIS



Bulletin d'information

Edité par  
la Commune de Port-Valais

Paraît  
2x par année

Impression  
1800 exemplaires  
Imprimerie Gessler SA  
1950 Sion

## CONVOCAATION

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée pour le  
**mardi 18 juin 2013 à 20h00**  
à la salle Tauredunum aux Evouettes

### Ordre du jour :

1. Lecture du protocole
2. Lecture des comptes 2012
3. Rapport de l'organe de contrôle
4. Adoption des comptes 2012 et du rapport de l'organe de contrôle
5. Désignation de l'organe de contrôle pour la période 2013/2016
6. Budget 2013 / Investissements complémentaires
7. Plan quadriennal 2013-2016
8. Financement complémentaire pour le CO du Haut-Lac
9. Approbation du plan de quartier « Pré Derrey / La Planche »
10. Divers

Selon les dispositions légales, les comptes de l'exercice 2012 sont soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Ils sont déposés au Greffe communal où chaque contribuable a la possibilité de les consulter ou d'en obtenir un exemplaire.

Administration communale de Port-Valais

## Compte de fonctionnement par natures

	COMPTÉ 2012		BUDGET 2012		COMPTÉ 2011	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	2'895'167.00		2'758'600.00		5'384'311.35	
Biens, services et marchandises	4'155'090.29		2'737'560.00		3'435'080.63	
Intérêts passifs	360'174.95		362'000.00		371'113.55	
Amortissements	2'441'265.03		1'968'300.00		3'641'746.80	
Parts à des contributions sans affectation	---		---		68'608.50	
Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'543'318.40		1'645'600.00		1'495'288.20	
Subventions accordées	2'473'287.11		2'541'360.00		1'159'363.25	
Subventions redistribuées	---		300.00		---	
Attributions aux financements spéciaux	340'598.28		234'400.00		2'553'992.06	
Imputations internes	166'896.15		145'000.00		1'269'844.42	
Impôts		9'271'642.55		7'983'000.00		12'094'305.05
Patentes et concessions		181'066.10		193'500.00		195'598.55
Revenus des biens		342'848.72		405'500.00		584'314.85
Contributions		3'552'326.38		2'922'300.00		3'266'944.29
Parts à des recettes et contributions sans affectation		4'857.95		15'000.00		3'513.60
Restitution de collectivités publiques		185'686.25		73'000.00		179'324.25
Subventions		305'383.05		293'850.00		1'856'229.69
Subventions redistribuées		---		---		---
Prélèvement sur les financements spéciaux		683'608.32		513'080.00		487'833.86
Imputations internes		166'896.15		145'000.00		1'269'844.42
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>14'375'797.21</b>	<b>14'694'315.47</b>	<b>12'393'120.00</b>	<b>12'544'230.00</b>	<b>19'379'348.76</b>	<b>19'937'908.56</b>
<b>Excédent de recette du compte de fonctionnement</b>	<b>318'518.26</b>		<b>151'110.00</b>		<b>558'559.80</b>	
	<b>14'694'315.47</b>	<b>14'694'315.47</b>	<b>12'544'230.00</b>	<b>12'544'230.00</b>	<b>19'937'908.56</b>	<b>19'937'908.56</b>

# Commentaire relatif aux comptes de l'exercice 2012

## Résultat de l'exercice 2012 en comparaison du budget / () = budget

Les charges totales se montent à Fr. 14'375'797.21 (Fr. 12'393'120.00) et les recettes à Fr. 14'694'315.47 (Fr. 12'544'230.00). Le compte de fonctionnement boucle sur un excédent de recettes de Fr. 318'518.26, alors que le budget prévoyait Fr. 151'110.00 de bénéfice.

La différence par rapport au budget se justifie principalement comme suit :

### • Biens et services

- **Digitalisation du cadastre** : les frais générés par le Canton depuis 2004 pour la digitalisation du cadastre se montent à Fr. 169'000.00. Nous considérons que ce projet est terminé. Nous l'avons activé et amorti la même année, en amortissement complémentaire, car il ne s'agit ni d'un bien immobilier, ni de génie civil.
- Les frais d'électricité ont sensiblement augmenté dans tous les secteurs (env. Fr. 140'000.00). Les investissements en éclairage public ont pour conséquence directe ces augmentations de consommation. En parallèle, des négociations (rabais pour gros consommateurs) sont en cours auprès de Romande Energie.
- L'entretien du réseau d'eau / des eaux usées / de la STEP a nécessité des travaux non prévus de l'ordre de Fr. 100'000.00.
- Les compétences de professionnels, ainsi que diverses études, se sont avérées nécessaires pour la révision du Plan de Zone (PZ) et ont généré un dépassement de budget de Fr. 85'000.00. Différents travaux d'entretien du dépotoir, des rives du Rhône et des canaux ont fortement alourdi ce secteur Fr. 160'800.00 (montant brut).

La Mobilière Assurances a participé de manière spontanée, pour un montant de Fr. 30'000.00, aux travaux d'«Entretien des ouvrages». Nous relevons le fait que ce geste a été fait à fonds perdu et en remerçons la Mobilière Assurances.

- **Travaux de tiers** : Fr. 60'600.00 (Fr. 30'000.00), le Conseil municipal, par souci d'efficacité, a soustrait quelques objets, en particulier la tonte des talus.
- **Entretien des places de parc** : Fr. 45'300.00 (Fr. 3'000.00). Avec la nouvelle organisation des parcs, le nivelage et la mise en conformité de la place de l'ancien chantier naval Amiguet ont été nécessaires.
- **Honoraires de tiers** : Fr. 58'600.00 (Fr. 500.00), il s'agit de divers sondages dans la zone industrielle pour la mise en valeur d'une parcelle communale et de plusieurs divisions parcellaires. L'écart (compte - budget) de ce secteur est important (Fr. 1'400'000.00). Lors de l'établissement du budget, certains éléments n'étaient pas connus. De ce fait, en cours d'année, la Municipalité a dû prendre des décisions importantes pour la collectivité, ce qui a engendré des coûts non prévus, mais nécessaires.

### • Protection et aménagement de l'environnement :

Les comptes autofinancés, soit : les eaux usées, l'eau potable et les ordures ménagères, sont déficitaires depuis plusieurs années et de manière récurrente. Cette augmentation étant de la compétence de la Municipalité, le Conseil communal a décidé, en accord avec le service juridique de l'Etat du Valais, d'en augmenter les taxes de 10%. Cette augmentation reste minime pour le citoyen, d'autant plus qu'elle est en partie compensée par l'indexation des impôts qui passe de

RESULTAT DE L'EXERCICE	2012	2011
Recettes ordinaires du compte de fonctionnement	14'694'315.47	19'937'908.56
Charges de fonctionnement avant amortissements	-11'943'332.18	-15'883'957.66
<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2'750'983.29</b>	<b>4'053'950.90</b>
Prélèvement sur fonds de réserves «Epuration»	-..	-..
Prélèvement sur fonds de réserves «Eau»	-..	-..
Prélèvement sur fonds de réserves «Place de jeux»	-..	-..
Attribution aux fonds de réserves «Place de jeux»	-..	-..
Attribution aux fonds de réserves «Circulation et parcage»	-..	-1'400'000.00
Prélèvement sur fonds de réserves «Circulation» et «BTR»	-..	-..
Attribution aux fonds de réserves «Rives Canal»	-..	-..
<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT TOTALE</b>	<b>2'750'983.29</b>	<b>2'653'950.90</b>
Amortissements ordinaires	-2'043'205.33	-2'095'391.10
<u>Amortissements complémentaires</u>		
Digitalisation du cadastre	-169'259.70	-..
Rive droite Canal Stockalper	-220'000.00	-..
<b>RESULTAT</b>	<b>318'518.26</b>	<b>558'559.80</b>

# Comptes 2012 - Investissements

160 à 165, dès le 1er janvier 2013.

- **Finances et impôts :**  
Les impôts des personnes physiques sont supérieurs de Fr. 693'000.00 au budget. Quant aux personnes morales, les recettes sont en augmentation par rapport aux prévisions de Fr. 220'000.00.

L'exercice 2012 peut être qualifié de bon.

## Commentaires sur les investissements 2012

Le montant total des investissements nets se monte à Fr. 2'228'448.28 (Fr. 2'126'000.00).

Si l'enveloppe globale du budget d'investissements est respectée, nous pouvons constater des différences à l'intérieur des secteurs suite aux décisions prises par la Municipalité, en fonction de l'avancement de certains travaux et de certaines opportunités.

En juin 2012, l'Assemblée primaire a donné son accord pour terminer la Route des Batailles, en lieu et place de la Route du Tonkin. Les investissements prévus ont été réalisés.

	Dépenses	Recettes
<b>SECURITE PUBLIQUE</b>		
Dissolution provision digitalisation cadastre	---	40'000.00
Installation de bornes hydrantes	18'795.54	---
	<b>18'795.54</b>	<b>40'000.00</b>
<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>		
Salle des Combles école des Evouettes (solde)	29'065.00	---
Salle de classe	39'895.00	---
	<b>68'960.00</b>	-
<b>CULTURE, LOISIRS ET CULTE</b>		
Plan d'aménagement Place Gare	7'182.00	---
Chemin pedestre Remonfin (solde)	1'283.05	---
	<b>8'465.05</b>	-
<b>PREVOYANCE SOCIALE</b>		
Institutions sociales cantonales	21'926.05	---
	<b>21'926.05</b>	-
<b>TRAFIC</b>		
Route d'accès ZI - Iles aux Gouillons	46'260.70	---
Participation de tiers à la route d'accès ZI	---	88'020.00
Aménagement Route du Tonkin	391'675.30	---
Participation de tiers à la route du Tonkin	---	575'000.00
Route de la Plage	65'077.25	---
Route des Batailles - Tové	234'133.95	---
Routes cantonales - Participation au Canton	39'259.15	---
Eclairage public	149'953.80	---
Aménagement halle travaux publics (solde)	11'668.77	---
Aménagement parkings	75'457.65	---
	<b>1'013'486.57</b>	<b>663'020.00</b>
<b>PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>		
Canalisation eau potable Evouettes	65'143.25	---
Construction de collecteurs eaux usées	84'740.30	---
PGEE Route de l'Eglise	365'423.45	---
Achat de Moloks	20'210.05	---
Canal Stockalper Rive droite	285'223.40	---
Canal Stockalper Rive gauche	145'572.90	---
	<b>966'313.35</b>	-
<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>		
Station essence nautique - 2ème étape	1'299'412.52	---
Participation/Subventions pour station nautique	---	638'870.95
Zone technique grue du Port	12'398.50	---
Electricité du Port	45'843.75	---
Renforcement de la digue et bornes quais	114'737.90	---
	<b>1'472'392.67</b>	<b>638'870.95</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3'570'339.23</b>	<b>1'341'890.95</b>
Investissements nets		<b>2'228'448.28</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3'570'339.23</b>	<b>3'570'339.23</b>

# Aperçu des indicateurs financiers

<b>1. Degré d'autofinancement (I1)</b>		<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Moyenne</b>
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)		88.4%	123.4%	103.3%
Valeurs indicatives	I1 ≥ 100%	5 - très bien		
	80% ≤ I1 < 100%	4 - bien		
	60% ≤ I1 < 80%	3 - satisfaisant (à court terme)		
	0% ≤ I1 < 60%	2 - insuffisant		
	I1 < 0%	1 - très mauvais		
<b>2. Capacité d'autofinancement (I2)</b>		<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Moyenne</b>
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)		14.6%	19.9%	16.9%
Valeurs indicatives	I2 ≥ 20%	5 - très bien		
	15% ≤ I2 < 20%	4 - bien		
	8% ≤ I2 < 15%	3 - satisfaisant		
	0% ≤ I2 < 8%	2 - insuffisant		
	I2 < 0%	1 - très mauvais		
<b>3. Taux des amortissements ordinaires (I3)</b>		<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Moyenne</b>
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)		10.4%	10.0%	10.2%
Valeurs indicatives	I3 ≥ 10%	5 - amort. suffisants		
	8% ≤ I3 < 10%	4 - amort. moyens (à court terme)		
	5% ≤ I3 < 8%	3 - amort. faibles		
	2% ≤ I3 < 5%	2 - amort. insuffisants		
	I3 < 2%	1 - amort. nettement insuffisants		
<b>3.2 Taux global des amortissements</b>		<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Moyenne</b>
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)		13.1%	13.5%	13.3%
<b>4. Endettement net par habitant (I4)</b>		<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Moyenne</b>
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)		982	881	931
Valeurs indicatives	I4 < 3'000	5 - endettement faible		
	3'000 ≤ I4 < 5'000	4 - endettement mesuré		
	5'000 ≤ I4 < 7'000	3 - endettement important		
	7'000 ≤ I4 < 9'000	2 - endettement très important		
	I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif		
<b>5. Taux du volume de la dette brute (I5)</b>		<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Moyenne</b>
(Dette brute en % des revenus financiers)		117.5%	154.6%	133.5%
Valeurs indicatives	I5 < 150%	5 - très bien		
	150% ≤ I5 < 200%	4 - bien		
	200% ≤ I5 < 250%	3 - satisfaisant		
	250% ≤ I5 < 300%	2 - insuffisant		
	I5 ≥ 300%	1 - mauvais		

En conclusion, nous pouvons qualifier la situation financière de la Commune comme saine, comme le démontrent les indicateurs financiers de l'État.

Les investissements importants de l'exercice ont pu être entièrement autofinancés (degré d'autofinancement de 123.4%). De plus, avec un amortissement de 10.00 % et un endettement net par habitant de Fr. 881.00, qualifié de faible, nous répondons de manière maximale à tous les critères du Canton.

Les comptes 2012 ont été acceptés par la Commission des Finances le 14 mai 2013 et par le Conseil municipal le 6 mai 2013.

# Plan Quadriennal 2013 - 2016

Les principes traditionnels de comptabilité publique restreignent le champ de l'activité budgétaire à un temps donné, en principe l'année civile. Cette limite de temps, nécessaire dans l'optique du classement et du contrôle des recettes et des dépenses, ne répond pas aux exigences d'une gestion dynamique du secteur public. Des activités publiques sont décidées et mises en œuvre sur plusieurs années avant qu'elles ne soient utilisables (écoles, routes, environnement, etc.). Ainsi, la réflexion et les efforts de gestion des collectivités publiques dépassent l'horizon de l'année.

Partant de ce principe, la législation valaisanne exige de la Commune qu'elle établisse une planification financière pour une durée de quatre ans. Ce document doit également contenir le programme

des investissements envisagés. Par la nouvelle Loi sur les Communes, le plan financier et d'investissements à moyen terme devient obligatoire.

En début de législature, le Conseil municipal a ainsi porté une réflexion approfondie sur les quatre ans à venir. Lors de l'établissement annuel du budget, le plan quadriennal est revu et modifié selon la situation, l'avancement des projets et les disponibilités financières.

La construction d'un nouveau port de 120 places, avec un coût de l'ordre de 4 à 5 millions, n'est pas prévue dans les investissements sachant qu'il devrait être financé par la participation des futurs détenteurs des places d'amarrage.

## Inventaire des investissements et des recettes estimés

Excédent d'investissement 2013	Fr.	652'000.00	
Excédent de recettes du compte de fonctionnement (3 x Frs. 2'000'000.--)	Fr.	6'000'000.00	
Vente de terrains	Fr.	200'000.00	
Trésorerie	Fr.	2'078'000.00	
Engagement bancaire / LIM	Fr.	750'000.00	
Investissements complémentaires 2013			Fr.
Villa Naupllia /Transformation et réfection			Fr.
Rénovation des salles communales, yc Anfibia			Fr.
Aménagement du parc Bellossy			Fr.
Aménagement du bord du lac / étude			Fr.
Aménagement de la Place de la gare			Fr.
Bâtiment scolaire du Bouveret			Fr.
Bâtiment scolaire des Evouettes			Fr.
Eclairage public y compris les nouveaux éclairages			Fr.
PGEE (plan général d'évacuation des eaux)			Fr.
Réseau eaux usées /STEP			Fr.
Eaux des Evouettes			Fr.
Station de relevage + contrôle STEP			Fr.
Véhicules - TP			Fr.
Déplacement de la route Bellossy			Fr.
Parking « Swiss Vapeur »			Fr.
Déchetterie			Fr.
Circulation et parcage / zone 30 km			Fr.
Participation «Routes Cantonales»			Fr.
Parking «Route des Iles»			Fr.
Sécurisation des cours d'eau	Fr.	1'400'000.00	Fr.
Port / aménagements divers			Fr.
Port / renforcement de la digue			Fr.
Port - étude			Fr.
Achat de terrains selon les opportunités			Fr.
Divers et imprévus			Fr.
	<b>Fr.</b>	<b>11'080'000.00</b>	<b>Fr.</b>
			<b>11'080'000.00</b>

\* L'insuffisance de financement est compensée par la trésorerie (de Fr. 2'078'000.00) et par le Crédit LIM (de Fr. 750'000.00).

## Conclusions

**S'inspirant des analyses, statistiques et projections des présentes lignes directrices, le Conseil communal fixe les objectifs suivants pour la présente législature :**

- aboutir annuellement à une marge d'autofinancement de l'ordre de Fr. 2'000'000.00 ;
- mener à bien la construction des infrastructures indispensables à l'évolution de la population sur notre territoire, entre autres, la poursuite des travaux du PGEE, la rénovation du réseau d'eau des Evouettes et l'aménagement des terrains achetés aux CFF;
- rester vigilants en ce qui concerne les engagements financiers futurs afin d'éviter une augmentation de l'endettement par habitant au terme de la période quadriennale ;
- assurer le plus possible le financement des investissements annuels par les ressources directes, soit la marge d'autofinancement, sans recourir à l'endettement, à l'exception de réalisations lourdes ;
- réaliser les investissements selon un ordre de priorités à fixer chaque année dans le cadre du budget.

# Investissements complémentaires 2013

La présentation du budget 2013 s'est faite lors de l'Assemblée Primaire du 26 février 2013, compte tenu de la nouvelle législature.

Quelques mois de travail ont passé, les dossiers ont avancé et la Municipalité vous propose les investissements complémentaires suivants:

<b>Marge d'autofinancement selon budget 2013</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'942'330.00</b>
<b>Investissements présentés en Assemblée Primaire</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'198'000.00</b>
Eclairage public	Fr.	50'000.00
Administration - équipement informatique	Fr.	15'000.00
Salle de gym - matériel	Fr.	20'000.00
Matériel scolaire (tableaux interactifs)	Fr.	20'000.00
Environnement (achat matériel + génie civil)	Fr.	140'000.00
Complexe sportif (installation filet pare-ballons)	Fr.	15'000.00
<b>Total des investissements complémentaires 2013</b>	<b>Fr.</b>	<b>260'000.00</b>



# Complément de financement pour la construction du CO du Haut-Lac

La construction arrivant prochainement à son terme, les prévisions de coûts laissent apparaître un manque de financement de l'ordre de Fr. 1'950'000.-.

Pour rappel, l'investissement accepté par les Assemblées Primaires des 4 Communes partenaires et solidaires était de :

**Fr 35'685'000.-.**

Les raisons de cet écart sont les suivantes :

- Intérêts intercalaires + des emprunts déjà bloqués pour Fr. 760'000.- (pas prévu dans le budget de construction)
- Equipement informatique des classes pour Fr. 350'000.- (pas prévu dans le budget de construction)
- Augmentation de la TVA pour Fr. 184'100.- (le taux de TVA est passé de 7.6% à 8% - non prévisible)
- Rehaussement exigé de la base du bâtiment (danger d'inondation) pour Fr. 171'000.- (non prévisible)
- Pose exigée de paniers et d'un filtre des eaux pluviales pour Fr. 94'000.- (non prévisible)
- Frais dus aux recours pour Fr. 35'000.- (non prévisible)
- Installation de tableaux interactifs (+ Fr. 130'000.- par

- rapport au budget) ; décision du Comité de direction
- Engagement d'une entreprise de surveillance pour Fr. 50'000.- ; décision du Comité de direction
- Installation de caméras de surveillance pour Fr. 40'000.- ; décision du Comité de direction
- Plus-values de Fr. 180'000.- par rapport au budget initial de Fr. 35'685'000.-.

L'examen de ces chiffres montre que les plus-values par rapport au budget initialement prévu sont de l'ordre de Fr. 180'000.-, soit le 0.5% de l'investissement budgétisé.

L'acceptation de ce dépassement aurait été de la compétence des 4 Conseils municipaux si l'emprunt n'avait pas été solidaire entre les Communes. La Loi cantonale sur les Communes prévoit en effet formellement que l'acceptation de ce complément de financement est de la compétence de chacune des 4 Assemblées Primaires.

## Instruction publique

### Remerciements

La fin de l'année scolaire approche à grand pas et l'organisation de la suivante est en pleine élaboration. Nous tenons à remercier ici les élèves pour leur assiduité à l'accomplissement de leurs tâches, les parents pour leur collaboration dans le but de renforcer le lien entre famille et école, les enseignants pour le grand travail durant cette année de transition, les chauffeurs du bus et les patrouilleurs pour assurer la sécurité, le personnel de conciergerie pour l'entretien des locaux et toute autre personne qui collabore au bien-être de nos enfants.

### Direction

Depuis le 1er septembre 2012, une direction régionale pour l'ensemble de la scolarité obligatoire a pris le relais organisationnel des commissions scolaires de Vionnaz, St-Gingolph et Port-Valais et intégré la direction des écoles primaires de Vouvry dans cette organisation qui couvre l'ensemble du bassin du Cycle d'Orientation du Haut-Lac. Un contrat de prestation a récemment été signé avec l'Etat du Valais qui subventionne à hauteur de 30% le salaire de la direction, le solde étant à charge

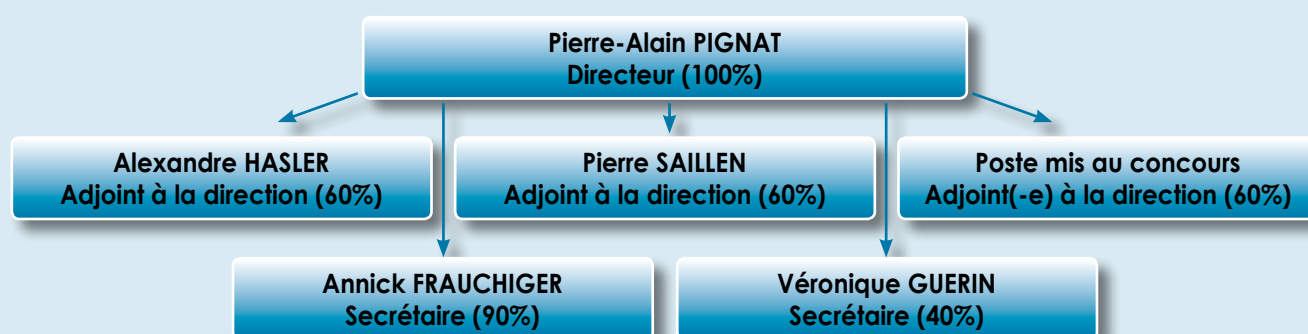
des Communes. Un pourcentage plus important (280% contre 220% en 2012-2013) a été reconnu et validé pour la Direction dès l'année scolaire 2013-2014. Le secrétariat quant à lui est assuré par deux personnes à raison d'un 130% au total.

Différentes tâches spécifiques sont réparties entre les adjoints. L'année 2012-13 a nécessité un grand travail de mise en place et le Conseil de direction (directeur et adjoints) est remercié sincèrement pour son implication dans la mise en place de la nouvelle organisation.

### Personnel enseignant

Depuis le 1er septembre 2012 également, les enseignants ont été intégrés dans le personnel de l'Etat du Valais. Ce changement a nécessité des modifications de législation mais est insignifiant pour l'élève ou le parent.

# ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES ECOLES DU HAUT-LAC



## Jubilé

Nous félicitons chaleureusement M. Serge Bénét pour 25 ans d'activité au sein de notre école.

## Carnet rose

Deux naissances ont marqué notre école cette année scolaire. Il s'agit de l'arrivée d'Alexandre Gaudard, né le 21.08.2012, fils d'Isabelle et d'Olivier et de Théo Durand, né le 28.11.2012, fils d'Aline et de Nicolas.

## Fin d'activité

Mme Sanny Novelli nous quitte au terme d'une année de collaboration dans le domaine de l'enseignement spécialisé et de remplacements pour cause de congé de maternité. Nous lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière.

## Locaux

Le nouveau bâtiment du C.O. sis à l'avenue de la gare de Vouvry sera rendu aux élèves pour la rentrée d'août. Nous vous informerons en temps voulu sur le programme d'inauguration qui est annoncé pour l'automne.

# Plan de scolarité 2013 – 2014

Début de l'année scolaire : **Lundi 19 août 2013 (matin)**

Fin de l'année scolaire : **Mercredi 18 juin 2014 (midi)**

	Début des congés :	Reprise des cours :
<b>Automne :</b>	Mercredi 23.10.2013 (midi)	Lundi 04.11.2013 (matin)
<b>Noël :</b>	Vendredi 20.12.2013 (soir)	Lundi 06.01.2014 (matin)
<b>Carnaval :</b>	Vendredi 28.02.2014 (soir)	Lundi 10.03.2014 (matin)
<b>St-Joseph :</b>	Mercredi 19.03.2014	
<b>Pâques :</b>	Jeudi 17.04.2014 (soir)	Lundi 28.04.2014 (matin)
<b>Ascension :</b>	Mercredi 28.05.2014 (midi)	Lundi 02.06.2014 (matin)
<b>Pentecôte :</b>	Vendredi 06.06.2014 (soir)	Mardi 10.06.2014 (matin)

**Congés hebdomadaires :** Mercredi après-midi (Enfantine : Mercredi journée)  
Samedi + Dimanche



# Classes et enseignants 2013-14

Classe	Titulaire	Bâtiment
E1+2 a	Burny Brigitte	La Bouverette
E1+2 b	Dupertuis Marlène/Martin Fanny	La Bouverette
E1+2 c	Cachat Marisette	La Bouverette
P1	Hauser Daniel	La Bouverette
P1+2	Clerc Carmen/Grept Véronique	La Bouverette
P2	Follonier Ukaj Rachel/Clerc Aurélie	La Bouverette
P3	Grept Jacques/Davet Alexandre	Le Léman
P 3+4	Durand Aline/Davet Alexandre	Le Grammont/Evouettes
P4	Sarrasin Jocelyne	Le Grammont/Evouettes
P5 a	Bénet Serge	Le Léman
P5 b	Chanton Natacha	Le Léman
P6 a	Chablais Charlène	Le Léman
P6 b	Grau Nathalie/Davet Alexandre	Le Léman

Les informations plus précises parviendront aux parents comme de coutume dans le courant de l'été.

## Commission des Travaux publics & Services industriels

Bien que les frontières de la Commune de Port-Valais soient figées depuis des siècles, les activités au sein de celle-ci n'ont jamais cessé d'évoluer au fil du temps, surtout ces 2 dernières décennies. Ce dynamisme croissant a un impact direct sur l'entretien et le développement des infrastructures communales, ce qui oblige les autorités à adapter continuellement les outils et les méthodes de fonctionnement interne.

Le service des Travaux publics & Services industriels est confronté en permanence avec cette réalité du terrain. Le développement d'un quartier (routes, égouts, éclairage public,...), la mise en place d'une infrastructure communale (station essence au port, complexe sportif,...) engendrent inévitablement de nouvelles opérations d'entretien et d'exploitation devant être prises en charge par ce service.

Aujourd'hui, les activités principales assurées par les Travaux publics & Services industriels s'articulent essentiellement autour de :

- La tonte et la fauche de 130'000 m<sup>2</sup>, dont 56'000 m<sup>2</sup> d'espaces verts et 74'000 m<sup>2</sup> de talus de cours d'eau.
- Le nettoyage et le déneigement de plus de 31 km de routes communales, mais également des trottoirs cantonaux.
- L'entretien des parkings communaux et touristiques.
- L'entretien de plus de 15 km de chemins pédestres.
- L'entretien de plus de 17 km de cours d'eau.
- L'exploitation et l'entretien d'une station d'épuration (STEP).
- L'exploitation et l'entretien de 8 stations de pompage d'eaux usées.
- L'entretien de plus de 25 km de réseaux d'égouts.
- L'entretien et l'exploitation du réseau d'eau des Evouettes (captage, réservoir, réseau de distribution, turbine,...)
- L'entretien de 18 fontaines communales.
- L'entretien du port du Bouveret.
- L'entretien du cimetière de Port-Valais.
- L'exploitation et l'entretien du dégrilleur du canal Stockalper.

- L'exploitation et l'entretien de la déchetterie.
- L'entretien des 5 places de jeux.
- L'assistance à la mise en place d'évènements,...

Afin de maintenir un service de qualité, mais également pour répondre aux nouvelles législations en matière d'environnement, de sécurité au travail, d'autofinancement de services,...., la Commune de Port-Valais investit continuellement dans ses infrastructures, s'entourant parfois de professionnels pour le développement et/ou l'exploitation de certaines installations spécifiques.

Aujourd'hui, les objectifs du service sont clairs. Offrir des prestations à la hauteur des attentes des citoyennes et citoyens tout cela en fonction des moyens humains, techniques et financiers mis à disposition par la collectivité.

## Réseau d'eau potable

En qualité de distributeur d'eau, la Commune de Port-Valais endosse la responsabilité de livrer une denrée alimentaire à ses abonnés. A ce titre, elle doit être en mesure de prouver que la qualité de l'eau distribuée est conforme aux exigences légales. Au travers de ce Bulletin d'information, nous souhaitons donc vous renseigner sur la qualité de l'eau de la Commune et sur l'état du réseau des Evouettes, propriété de la Commune de Port-Valais.

Ci-dessous se trouve le tableau d'analyse de l'eau effectuée par l'Etat du Valais. Bien que ces chiffres ne soient pas forcément des plus parlants pour les non-initiés, ceux-ci indiquent néanmoins que la qualité de l'eau distribuée répond parfaitement aux normes en vigueur.

	Bouveret	Evouettes
<b>Provenance de l'eau</b>	Sources	Sources
<b>Traitement de l'eau</b>	Aucun	Stérisol 4%
<b>Dureté de l'eau (degré français)</b>	Douce - 15.9	Moyennement dure - 17.4
<b>Teneur en nitrates (mg/l)</b>	3.7	1.7
<b>Bilan qualitatif</b> : D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>

Type	Unité		
<b>Conductivité</b>		273	294
<b>pH</b>	pH	8.1	8.2
<b>Dureté totale</b>	°F	15.9	17.4
<b>Dureté carbo.</b>	°F	12.2	14.2
<b>Calcium</b>	mg/l	45.1	52.6
<b>Amonium</b>	mg/l	<0.05	<0.05
<b>Chlorures</b>	mg/l	0.4	0.3
<b>Sulfates</b>	mg/l	29.7	27.9
<b>Nitrites</b>	mg/l	<0.01	<0.01
<b>Nitrates</b>	mg/l	3.7	1.7
<b>Oxyda permenga.</b>	mg/l	1.1	3.4
<b>Magnésium</b>	mg/l	10.8	10.0
<b>Sodium</b>	mg/l	0.7	0.5
<b>Potassium</b>	mg/l	0.5	0.6

Afin de connaître l'état technique du réseau d'eau des Evouettes, des mandats d'études ont été confiés à des bureaux spécialisés, le but étant de disposer d'une vue d'ensemble de l'existant et de pouvoir définir dans le temps les mesures correctives à apporter. Il en est ressorti que le réseau présentait des défauts de conception structurelle (réseau en étoile, matériaux et dimensions des tuyaux disparates,...), que le niveau de pression sur certaines bornes hydrantes n'était pas toujours adapté à la situation et qu'une interconnexion avec les réseaux voisins (Bouveret, Vouvry) serait utile en cas de problèmes sur les sources ou sur le réservoir des Evouettes.

Pour cela, des travaux d'optimisation sur les infrastructures du réseau d'eau ont déjà débuté depuis quelques années et des engagements financiers relativement conséquents seront planifiés à court terme (interconnexion avec le réseau du Bouveret au travers du futur tunnel des Evouettes,...).

Indépendamment des obligations qualitatives de l'eau à fournir et des contraintes techniques rencontrées, la législation oblige également le distributeur d'avoir un service autofinancé. Les lignes imposées reposent sur l'application du principe de l'utilisateur payeur et sur la détermination d'un prix de l'eau garantissant le maintien de la valeur du réseau tout en intégrant les investissements nécessaires à sa rénovation et à son développement.

Afin de combler la perte annuelle sur ce secteur et pour répondre partiellement aux exigences de la loi, le Conseil municipal a donc décidé de réadapter les taxes à hauteur de 10% correspondant ainsi à un ajustement de l'indice suisse du prix à la consommation qui, à ce jour, équivalait à celui de l'année 1997.

La commission des Travaux publics & Services industriels s'est fixée comme objectif durant cette législature de revoir les aspects architecturaux et règlementaires du réseau d'eau des Evouettes afin de mettre en place un outil répondant aux exigences techniques, sanitaires et financières définies dans la loi.

Par ces quelques lignes, nous souhaiterions simplement vous sensibiliser sur le fait que nos gestes quotidiens ont un impact direct sur le ménage communal, que ce soit par nos habitudes de consommation (eau potable, eaux usées, production de déchets,..) ou alors par rapport à notre attente des prestations que doit ou devrait offrir la Commune de Port-Valais. Une collectivité publique répond aux mêmes règles que l'économie privée, c'est-à-dire que toute activité a un coût et que celle-ci doit être financée par quelque chose ou par quelqu'un. N'oublions simplement pas que dans la majorité des cas rencontrés dans notre Commune, ce quelqu'un est le citoyen.

## Commission sociale

### Aide - Bénévole : Vouvry / Port-Valais

La Commission sociale est toujours à la recherche de bénévoles qui auraient plaisir à distribuer les repas à domicile ou à accompagner des personnes faire leur courses ou chez le médecin.

Nous vous rappelons que cet engagement n'est pas contraignant, c'est vous qui fixez vos priorités, vos journées et votre temps disponible.

### Nous avons besoin de vous !

Inscrivez-vous, ne serait-ce que pour une seule journée par année, auprès de Madame Rolande Lorétan au numéro suivant : 076 336 39 14.

**Merci pour votre soutien.**

### Rencontre

«Vous souhaitez rencontrer du monde, vous divertir durant un après-midi ou au cours d'un repas, partager des moments de détente en compagnie d'autres personnes ? »

La Commission sociale organise des après-midi récréatifs autour d'un jeu de cartes, d'un pique-nique au bord du lac ou d'un thé. Vous êtes les bienvenus.

**Inscrivez-vous auprès de Madame Rolande Lorétan au numéro suivant : 076 336 39 14.**

Cette invitation s'adresse aux personnes de tous âges et si vous avez besoin d'aide pour vous déplacer, nous viendrons vous chercher. Au plaisir de vous rencontrer nombreux !

# Commission de l'environnement

Il résulte des élections communales de l'automne dernier que le Conseiller communal en charge du dicastère de la gestion des déchets est resté le même et la continuité des dossiers en cours est assurée. Une nouvelle Commission de l'environnement a été constituée. Lors de sa première réunion, elle a pu prendre connaissance des travaux en cours et s'est prononcée en faveur des changements suivants :

- L'abandon de la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et son remplacement par une collecte en points d'apport volontaire. Le plan d'implantation a été mis en consultation jusqu'au 12 mai dernier et n'a soulevé aucune opposition. Ce résultat est sans doute lié aux divers contacts qui ont été pris durant la phase de préparation. Fort de ce résultat, ce sont une quarantaine de points supplémentaires de collecte des ordures ménagères qui seront aménagés dans le courant de l'année. Les conteneurs semi-enterrés ou hors sol, de grande capacité, deviendront la règle et vous permettront de déposer vos sacs d'ordures. Certaines contraintes imposent toutefois le recours aux habituels conteneurs de 800 l., notamment le long de la route cantonale qui traverse Le Bouveret.

Par respect du voisinage, nous souhaitons toutefois que les apports se fassent entre 07h00 et 21h00 et que, si le conteneur où vous déposez vos sacs habituellement est plein, vous vous déplaçiez à un autre point de collecte. Ainsi, nous favoriserons une image plus accueillante de nos rues et éviterons les inévitables souillures des sacs déchirés.

La vidange de ces conteneurs est planifiée une fois par semaine. Le travail du transporteur sera simplifié et effectué plus rapidement que par le passé.

- Introduction par étape des nouveaux conteneurs : Le secteur des Evouettes sera équipé avant l'été 2013, tout comme le secteur de la Gare du Bouveret et le parking de passage où les installations existantes seront renforcées.

Dès la fin de la saison estivale et pour autant que l'Assemblée primaire accorde un crédit complémentaire de Fr. 140'000.00, le Bouveret sera équipé des nouveaux conteneurs.

Le collectage porte-à-porte sera supprimé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- Nettoyage et entretien des conteneurs : Tous les conteneurs sont régulièrement entretenus par les services communaux. Une fois par année au minimum, une entreprise spécialisée sera chargée de leur nettoyage et désinfection

- Financement des déchets :

L'exercice 2012 s'est à nouveau soldé par une insuffisance de financement d'environ Fr. 220'000.00. L'Etat du Valais nous a enjoins d'équilibrer ce compte. Pour y parvenir, sans modification du règlement actuel, le Conseil municipal a décidé d'augmenter les taxes de 10% et d'appliquer strictement le règlement communal en la matière. Comme ceci ne suffira malheureusement pas à rétablir l'équilibre financier, toutes les possibilités d'économiser sur les charges sont recherchées et mises en œuvre. La collaboration régionale avec les Communes voisines se poursuit, dans une volonté constructive, ouverte et agréable, qui devrait déboucher prochainement sur des faits concrets.

Un comportement responsable des usagers, par un recours accru à des tris sensés, contribue également à réduire les frais. Nous vous encourageons à respecter les diverses consignes de tri et d'utiliser les possibilités qui vous sont offertes, soit aux écopoints, soit à la déchetterie, pour apporter votre contribution aux efforts entrepris par vos autorités. Un courrier détaillant ces nouvelles mesures vous parviendra le moment venu.

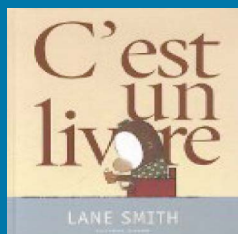
La gestion de la déchetterie, sur décision du Conseil Communal devrait être professionnalisée. Elle sera confiée à la SATOM, laquelle se chargera de trouver les filières les plus appropriées pour chaque type de déchet. Une meilleure valorisation des diverses matières contribuera à la réduction des charges.

- Introduction d'une carte d'accès à la déchetterie : Notre déchetterie souffre d'un mal pernicieux : son usage est souvent le fait d'usagers qui n'y auraient normalement pas accès, car non-résidents sur notre Commune. Pour y remédier, vous recevrez, dans le courant de l'automne, une carte justifiant votre droit d'accès. Une seule carte sera délivrée par ménage. Introduire cette carte implique également une procédure de contrôle d'accès et d'apports (privés et entreprises), celle-ci a été confiée à notre Corps de police et au personnel d'exploitation. Vous voudrez vous en munir à chaque fois que vous souhaitez vous y rendre. Cette mesure doit contribuer à abaisser les importants coûts liés à l'exploitation.

Comme relevé lors d'une précédente information, le comportement de nos usagers qui rechignent à respecter les consignes de tri, engendre son lot d'heures supplémentaires et de coûts. Une nouvelle fois, nous vous incitons à faire preuve de responsabilité et de civisme. Le personnel en place est à votre disposition pour vous prodiguer diverses informations et conseils.

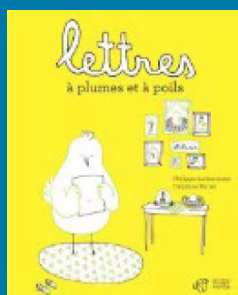
# Albums coups de

## Au rayon jeunesse



«**C'est un livre**» chez Gallimard jeunesse de Lane Smith

Un livre rigolo et ludique pour tous les petits qui savent déjà faire du tchat et twitter, mais qui ne savent pas ce qu'est un livre...



«**Lettres à plumes et à poils**» chez Magnier de Philippe Lechermeier

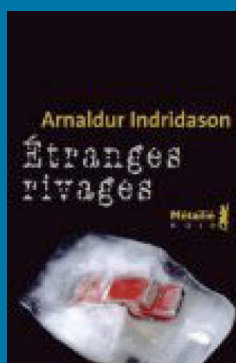
Un petit livre en formes de lettres, très sympa, connu par une partie des élèves du Bouveret, car l'auteur a passé dans leur classe. Il s'adresse à des jeunes de 10-12 ans.

## Au rayon adulte



«**Nous étions faits pour être heureux**» chez Albin Michel, de Véronique Olmi.

Pourquoi un homme marié à une jeune femme exquise la trompe-t-il avec Suzanne, qui n'est ni jeune, ni belle? Pourquoi va-t-il lui confier un secret d'enfance? Quel plaisir de lire cette écriture limpide pour une situation trouble!



«**Étranges rivages**» chez Métailié noir d'Arnaldur Indridason.

Erlendur est de retour! Une enquête sur les terres de son enfance dans les régions sauvages des fjords de l'est de l'Islande. Le commissaire part à la recherche d'une jeune femme disparue il y a longtemps. Ce policier différent nous intrigue et nous fascine.

Ces livres, et bien plus, sont à découvrir dans votre bibliothèque, selon les horaires suivants:

**Lundi** : 17.00 à 19.00  
**Mercredi – jeudi** : 15.00 à 18.00  
**Vendredi** : 09.00 à 11.00

L'équipe de la bibliothèque vous attend après les vacances d'été avec les parutions d'automne à découvrir.

## Ce jour-là

Tiré de la *Feuille d'Avis de Lausanne* du 28 janvier 1930

**Valais Une belle famille** Dix garçons, dont six pour l'instant sont astreints au service militaire, et deux filles, voilà la magnifique descendance de M. et Mme Abel Chablais, domiciliés au Bouveret (Valais). En notre temps de dénatalité par la restriction volontaire des naissances, l'on conçoit tout le mérite de parents qui, par leur vaillance et leur foi en la Providence – leur tâche n'est pas achevée –, mènent à bien une si nombreuse famille. Ajoutons que, bien que valaisanne, la famille Chablais est bourgeoise des Ormonts.

## Port-Valais autrefois :

Il s'agit d'un extrait repris tel qu'il a été inséré dans la *Feuille d'Avis de Lausanne*.

Le dernier paragraphe n'est pas correct étant donné que la famille Chablais est bourgeoise de Port-Valais.

# PERSONNEL COMMUNAL 1<sup>er</sup> semestre 2013

## Départs

- Biétry Hubert – patrouilleur scolaire
- Deprun Delmotte Renée – crèche/UAPE

## Arrivées

- Berrut Yvan – auxiliaire garde-port
- Bussien Noémie – auxiliaire crèche/UAPE
- Collister Jim – stagiaire MPC – administration, dès le 01.08.2013
- Derivaz Isabelle – patrouilleuse scolaire, dès le 24.05.2013
- Diaque Roxanne – remplaçante crèche/UAPE
- Lepieszko Loïc – stagiaire du 01.03.2013 au 31.05.2013, pré-apprenti du 01.06.2013 au 31.07.2013, puis apprenti agent d'exploitation – Travaux publics dès le 01.08.2013
- Tamborini Fanny – stagiaire crèche/UAPE, dès le 01.07.2013





# Bibliothèque

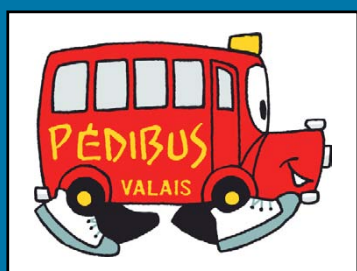
Durant le mois de juillet, la bibliothèque est ouverte uniquement

**le mercredi de 18h00 à 19h30.**

Fermeture annuelle au mois d'août.

Ouverture normale dès le 19 août 2013.

Merci de votre compréhension et bonnes vacances.



# Le Pédibus à Port Valais vit !

## **Efficace et gratuit, ça marche comme un vrai bus, mais à pied !**

Et oui ! Maintenant aussi au Bouveret il existe une ligne Pédibus.

De nombreux parents accompagnent leurs jeunes écoliers(-ères) sur le chemin de l'école, principalement pour des raisons de sécurité. Cette tâche requiert du temps et peut occasionner un certain stress...

### **Pourquoi, dès lors, ne pas partager les trajets dans le cadre d'une ligne de Pédibus ?**

Dans la perspective d'accoutumer les jeunes à la marche à pied, le Pédibus propose d'effectuer les trajets scolaires en groupe d'écoliers conduit par un adulte. Il permet aux parents de planifier sur la semaine les trajets que chacun effectuera comme conducteur en accueillant les enfants en différents endroits de l'itinéraire, selon un horaire fixe.

**Pour tous renseignements, vous pouvez contacter : Fabienne Savoini : 079/ 706 52 51.**

D'ores et déjà un grand merci à ces mamans pour leur engagement et plein succès à Pédibus !

La Commission des Structures d'accueil

# « Cuvées Tauredunum »

La Commune de Port-Valais vous propose une **offre exceptionnelle** et destinée uniquement aux habitants des communes de Port-Valais et de St-Gingolph.

Nous avons sélectionné pour vous trois vins du « Domaine des Evouettes », millésime 2012, auprès des vignerons Marco et François Groguz.

Nous vous proposons les vins suivants en cartons de 6 ou 12 bouteilles (livraison à domicile).



Le « Fendant ». Ce vin est une sélection des parcelles les mieux exposées et des vignes les plus âgées. Un bouquet très minéral caractéristique du terroir. Généreux et friand en bouche, il enchantera votre palais. Servi frais, il excelle en apéritif et accompagne avantageusement les mets au fromage et les poissons du lac.

Son prix : **CHF 11,50** (TVA incluse)

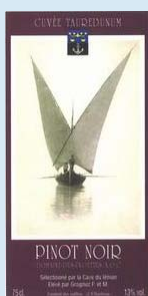
Je commande  bouteilles de 75cl de Fendant.



L' « Œil-de-Perdrix ». Ce rosé de Pinot Noir, fruité et jeune, sera le compagnon idéal de vos grillades en plein air lors des magnifiques soirées d'été et se mariera à merveille avec tous les poissons du lac. A servir frais.

Son prix : **CHF 11,50** (TVA incluse)

Je commande  bouteilles de 75cl d'Œil-de-Perdrix.



La « Dolia ». Heureux mariage issu du fruité du Gamaret (60%) et de la noblesse du Pinot Noir (40%). D'une robe rouge-violacé, ce vin révèle en bouche des arômes de petits fruits doublés d'une note épicée. Sa richesse et ses tanins soyeux sauront vous séduire. Il accompagnera avantageusement les viandes rouges et les plats locaux.

Son prix : **CHF 13.-** (TVA incluse)

Je commande  bouteilles de 75cl de Dolia

**A nous retourner à la Maison de Commune, Villa Naupila, C.P.28, 1897 Le Bouveret, par fax au 024'482'70'19 ou par e-mail: [admin@port-valais.ch](mailto:admin@port-valais.ch)**

Nom :  Prénom :

Adresse :  Téléphone :  Signature :

**« offre valable jusqu'au 3 juillet 2013 »**